



INSTRUCTION POUR FAIRE REPEINDRE UN ELEMENT CARROSSERIE

Les instructions suivantes sont données à titre indicatif au peintre professionnel à qui vous allez confier la réparation de votre véhicule. Elles ont pour but de minimiser le risque de décollement de la peinture neuve lors de la pose du film.

- L'élément devant être repeint doit l'être dans sa totalité. Il doit être poncé à nue, ré-apprêter, peint et vernie totalement, comme l'est une pièce d'origine constructeur. C'est la seule manière d'assurer une tenue maximum de la peinture sur son support.
- Une fois peint, l'élément doit être séché en cabine le plus longtemps possible pour assurer un durcissement de la peinture optimum.
- Par précaution, nous installerons le kit de protection après un délai de 21 jours afin d'être sûr du bon séchage et de la bonne évaporation des solvants.
- Le suivi de ces instructions est primordial car notre expérience nous a montré que les retouches* peintures partielles (ex : moitié d'un pare-choc) n'ont aucune tenue lorsque le film est retiré.

* Retouches partielles : Par ce terme nous désignons tout travaux de réparations peinture réalisés de la manière suivante ; ponçage superficiel et localisé de la surface abîmée, peinture, vernie, lustrage pour noyer la réparation par rapport au reste de la surface.